

Petit abécédaire de la Sainte Famille



2025 – 2026



Vous trouverez dans ce petit abécédaire toutes les informations utiles et pratiques pour entamer cette nouvelle année scolaire.

Merci de le lire avec attention.

Equipe

Direction : Jessica - direction@stefamille1170.be

Secrétariat : Céline - secretariat@stefamille1170.be

Section Maternelle :

Salon Jaune – Laureline et la puéricultrice

Salon Rouge - Magali

Salon Vert – Mélissa

Soutien – Catherine et Kathy

Psychomotricité - Dominique

Section Primaire :

Cycle 6/8

P1 - Tatiene

P2 - Simiane

Cycle 8/10

P3 – Isabelle

P4 – Mathias

Cycle 10/12

P5 – Juliette et Sabrina

P6 - Maxime

Education physique et natation – Dominique

Néerlandais cycles 8/10 et 10/12 – Juf Céline

Religion : Elise

Soutien : Sabrina et Juf Céline

Equipe extrascolaire Eclosion esf@eclosion.be

Responsable de la sieste : Anne-Marie

Accueil du matin : Maria et Hayat

Personnel de nettoyage : APREservices asbl – Bénédicte

Agenda

Congés scolaires

Congé d'automne - Toussaint	du lundi 20 octobre au vendredi 31 octobre 2025
Jour de l'Armistice	mardi 11 novembre 2025
Vacances d'Hiver - Noël	du lundi 22 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026
Congé de détente - Carnaval	du lundi 16 février au vendredi 27 février 2026
Lundi de Pâques	Lundi 6 avril 2026
Vacances de printemps	du lundi 27 avril au vendredi 8 mai 2026
Ascension	Jeudi 14 mai 2026
Pentecôte	Lundi 25 mai 2026
Vacances d'été	du samedi 4 juillet au dimanche 23 août 2026

Journées pédagogiques :

Lundi 1^{er} septembre 2025 : journée pédagogique pour tous les élèves de maternelle et primaire.

Il n'y a donc pas école ce jour-là.

Un accueil extrascolaire payant est organisé par l'Asbl Ecllosion pour ceux qui le désirent.

Mardi 20 janvier 2026 : journée pédagogique pour tous les élèves de maternelle et primaire. Il n'y a pas d'accueil extrascolaire prévu. Ecllosion et équipe pédagogique en formation.

Vendredi 15 mai 2026 : : journée pédagogique pour tous les élèves de maternelle et primaire. Il n'y a pas d'accueil extrascolaire prévu. Ecllosion et équipe pédagogique en formation.

Réunions des parents

Mardi 2 septembre à 18h : réunion de rentrée pour les parents de primaire

Jeudi 4 septembre à 18h : réunion de rentrée pour les parents de maternelle

Lundi 15 décembre à partir de 13h : réunion de parents de primaire bulletin 1

Jeudi 9 avril : Bulletin 2

Jeudi 2 juillet à partir de 13h : réunion de parents de primaire bulletin 3

Courant du mois de mars : réunion pour les parents de M3

Courant du mois de juin : réunion pour les parents d'accueil, M1 et M2

Evènements :

Samedi 13 septembre 2025 : Journée Castor 1

Dimanche 5 octobre 2025 : Journée Castor 2

Mercredi 14 octobre à 19h : AG de l'Association des Parents

Samedi 21 mars 2026 : Blind test - Festivité à la Maison Haute

Samedi 6 juin 2026 : Fancy fair

Du jeudi 18 juin au mardi 23 juin 2026 : CEB (P6)

Jeudi 2 juillet 2026 : Remise des CEB à 18h30

Pour chaque évènement, des informations complémentaires vous seront envoyées ultérieurement.

Visites médicales :

Mardi 9 septembre 2025 : P6

Lundi 17 novembre 2025 : Vaccination RRO P2 et P6 (à la demande des parents)

Lundi 24 novembre 2025 : M3

Mardi 9 juin 2026 : P2

Jeudi 18 juin 2026 : M1

Pour chaque visite médicale, des informations complémentaires vous seront envoyées ultérieurement.

Absences

Il est important de signaler toute absence de votre enfant dès le premier jour au bureau de la direction par mail ou par téléphone.

Si le matin, votre enfant est malade, merci de ne pas l'amener à l'école, il sera mieux à la maison et ne risquera pas de contaminer les autres élèves ou son.s.a titulaire.

Toute absence doit être justifiée **par écrit ou par mail, dès la 3^{ème} maternelle**, par les parents **dès le retour de votre enfant à l'école**.

→ <https://www.ecolesaintefamille.be/documents-de-rentree-24-25/>

A partir de 9 demi-jours d'absence injustifiée sur l'année, nous sommes dans l'obligation de faire une déclaration à la DGEO (Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles).

Une absence de plus de 2 jours doit impérativement être couverte par un certificat médical.

Un enfant sous certificat médical, ne peut pas venir à l'école.

Nous tenons à vous rappeler que les absences injustifiées des enfants peuvent avoir un impact direct sur le taux d'encadrement au sein de l'école.

La loi sur l'obligation scolaire n'autorise pas l'anticipation ou la prolongation des périodes de vacances. Merci d'en tenir compte.

Si, tout à fait exceptionnellement, un rendez-vous médical doit être fixé pendant les heures scolaires, veuillez en avvertir l'enseignant.e au préalable via le journal de classe et de ramener l'attestation médicale dès le retour de votre enfant.

Accueil extrascolaire - Ecllosion

Notre école travaille en partenariat avec l'asbl Ecllosion qui organise l'accueil extrascolaire du temps de midi, du mercredi après-midi et du soir. Ecllosion offre un encadrement de qualité et propose des activités variées convenant à l'âge de tous les enfants.

Pour toute communication concernant l'accueil extrascolaire, veuillez contacter directement Ecllosion par mail esf@ecllosion.be.

Nous vous demandons de respecter scrupuleusement les horaires de l'accueil extrascolaire et de ne pas rester dans l'enceinte de l'école une fois que vous avez déposé ou récupéré votre enfant.

→ <https://www.ecolesaintefamille.be/eclosion-garderie/>

Tous les renseignements complémentaires concernant les accueils extrascolaires Eclosion vous seront envoyés sous peu.

Assurance scolaire / Accident

Tout élève inscrit à l'école bénéficie d'une assurance en cas d'accident. Cette assurance scolaire couvre la partie des frais qui ne serait pas prise en charge par votre mutuelle. Chaque accident est à déclarer au moyen d'un document spécifique qui vous sera envoyé par mail par le bureau.

Veuillez noter que l'assurance n'intervient pas en cas de bris de lunettes, vol et déprédations de matériel ou de vêtements.

En cas d'accident survenant à l'école, les premiers soins y seront administrés. Les décisions urgentes seront prises par l'école en attendant le relais des parents qui seront avertis dans les plus brefs délais.

Centre Psycho-Médico-Social

Notre école est rattachée au centre PMS Libre de Woluwé II situé Place de l'Alma, 3 bte 9 à Woluwé-Saint-Lambert.

Ses missions principales touchent à la prévention et au développement du bien-être des jeunes en âge de scolarité : depuis leur entrée en maternelles jusqu'à leur sortie des secondaires.

Les équipes sont composées de psychologues, d'assistants sociaux, d'infirmières et de logopèdes qui mènent des actions de prévention, d'accompagnement et d'orientation au sein des établissements scolaires. Elles travaillent en collaboration avec les écoles et sont présentes, à la fois au sein de celles-ci et à la fois dans leurs bureaux.

L'équipe est à la disposition des élèves, des parents et des enseignants pour toute demande relative au développement personnel et social, à l'adaptation scolaire et aux questions d'apprentissage.

Le centre est indépendant de l'école et ses membres sont soumis au secret professionnel. Toutes ses interventions sont gratuites.

Changement

Tout changement signalétique relatif à la famille (numéro de téléphone/GSM, adresse, e-mail, situation parentale, autorisation de sortie, ...) est à signaler le plus rapidement possible au secrétariat.

Classes nature et cirque et Classes de forêt

L'épanouissement d'un enfant passe aussi par l'apprentissage de la vie en groupe, la découverte et l'éveil au monde extérieur, les activités sportives et le rapprochement avec la nature. Autant de raisons qui poussent notre école à continuer à proposer les classes d'extérieur. Elles sont organisées une année sur 2.

Au programme pour cette année scolaire :

Cycle P3/P4 : Classes Nature et Cirque à Clerheid du lundi 20 au vendredi 24 avril 2026

Cycle P1/P2 : Classes de Forêt à Chevetogne du mardi 26 au vendredi 29 mai 2026

Ces classes extérieures faisant intégralement partie du projet pédagogique des différents cycles, nous insistons sur le fait que la présence de votre enfant y est obligatoire.

Des difficultés financières ne doivent en aucun cas empêcher la participation d'un enfant aux classes extérieures. Les éventuelles difficultés pourront être traitées et solutionnées par le bureau en toute discrétion.

Collation saine et zéro déchet



Nous vous encourageons à privilégier la collation saine quotidiennement.

La collation du **mercredi et du vendredi** sera uniquement composée de fruit et/ou de légume.

Nous vous encourageons à utiliser une boîte à collation et une gourde. Les déchets PMC et résiduels seront mis dans le cartable et devront être ramenés à la maison.

L'eau est la seule boisson autorisée.

!!! Sont interdits : les chewing-gums, les bonbons, les chips et les sodas

Communication

Pour toute demande de rendez-vous avec un membre de l'équipe, merci de prendre contact de la manière suivante :

- Direction : prise de rendez-vous par mail ou téléphone
- Secrétariat : prise de rendez-vous par mail ou téléphone
- Enseignant.e : prise de rendez-vous via le journal de classe de votre enfant ou via la farde de communication
- Eclosion : prise de rendez-vous par mail ou téléphone

En inscrivant votre enfant à la Sainte Famille, vous marquez votre confiance en l'école. Si jamais un problème survenait, les parents s'adressent d'abord à l'enseignant.e. Si aucune solution n'est trouvée, les parents communiquent la problématique à la direction en mettant l'enseignant.e en copie. Et au besoin, le parent demandera un rendez-vous pour prendre le temps d'analyser la situation.

Nous tenons à vous rappeler, qu'en aucun cas, un parent n'a le droit de régler un différend entre élèves.

Comité de l'Association des parents et Comité des fêtes

Comité de l'Association des parents (AP)

→ [Association des parents :: www.ecolesaintefamille.be](http://www.ecolesaintefamille.be)

Pour rejoindre le Comité, n'hésitez pas à proposer votre candidature avant le 30 septembre via ce formulaire <https://tinyurl.com/candidat-ap-esf>

Notez dans vos agendas que l'Assemblée Générale de l'AP pour l'année 2025-2026 aura lieu le 14 octobre 2025 à 19h.

Membres actuels du Comité : Jean-Bernard Crespin, Laurie Detilleux, Juliette Handwerker, Coralie Herry (co-présidente), Frédéric Legrain (trésorier), Tatiana Telles (co-présidente)

Comité des fêtes (CDF)

→ <https://www.ecolesaintefamille.be/comite-des-fetes/>

Le CDF a pour mission d'organiser des événements festifs et des activités à travers lesquels tous les acteurs de notre école ont l'occasion de se côtoyer différemment. Il est composé de certains membres du corps éducatif et de parents bénévoles. Ces événements festifs rythment l'école, favorisent les échanges et sont riches de moments partagés. A travers ces événements, le CDF récolte des fonds qui sont destinés à financer des projets pour l'école. L'équipe du CDF recrute, elle est en perpétuelle recherche d'un coup de main avant, pendant et après les fêtes. Les bonnes volontés sont toujours les bienvenues pour une aide ponctuelle ou plus durable.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le CDF à l'adresse mail suivante : comitedesfetes@stefamille1170.be

Education physique et à la santé

Tous les élèves bénéficient de périodes de sport chaque semaine.

En maternelle, les élèves ont 2 heures de psychomotricité.

En primaire, les élèves ont 1 période d'éducation physique et 1 période de natation à l'exception des P5 et P6 qui ont 2 périodes d'éducation physique et 1 période de natation.

Pour la piscine, les élèves de primaire se rendent à la piscine « Calypso ». Votre enfant apportera son sac de natation le jour de la piscine qui contiendra un maillot (PAS de short maillot), un bonnet de bain pour les cheveux mi-longs et longs, un essuie.

P1/P2 : vendredi après-midi – reprise des cours le vendredi 29 août

Un montant de 51.29€ pour l'année sera facturé aux P1 et P2 pour la location du « petit bassin », l'abonnement au Calypso (70€) est facultatif et peut être commandé via l'école.

P3/P4/P5/P6 : mercredi matin – reprise des cours le mercredi 27 août

Les élèves de P3, P4, P5 et P6 doivent avoir l'abonnement annuel qui est valable un an, également les week-ends et congés scolaires (sauf vacances d'été) – coût : 70€. Celui-ci sera facturé sur la première note de frais de l'année.

Pour la gymnastique en primaire, un sac de gym en tissus avec un short bleu ou noir, un T-shirt gris clair et sandales de gym sans lacets sont demandés.

Un sac de gym ainsi qu'un t-shirt floqués au nom de l'école peuvent être achetés via ce lien (achat facultatif). → [Commande de t-shirts/sacs de gymnastique ESF](#)

Le cours d'éducation physique et de natation ainsi que la psychomotricité sont des cours obligatoires et soumis à l'inspection. La non-participation à ces cours doit être motivée par écrit à Dominique. Si la dispense dépasse une semaine, un certificat médical sera exigé.

Entrée et sortie de l'école

De 7h30 à 8h00

Les parents sont autorisés à rentrer dans la cour pour déposer leur enfant au Salon extrascolaire.

A partir de 8h20

Les enfants de **primaire** peuvent rejoindre leur classe où les attendent leurs professeurs.

A partir de 8h25

Les enfants de **maternelle** peuvent être déposés devant la porte des maternelles où les attendent leurs institutrices.

A 8h30

Pour tous les élèves de l'école, les cours débutent à 8h30 précises.

A 15h20/11h30 le mercredi

Pour tous les élèves de l'école, les cours terminent à 15h20.

!! Le mercredi, les cours finissent à 11h30.

A la fin des cours, merci de laisser aux professeurs et leurs élèves de primaire le temps de descendre dans la cour. Pour la sécurité des enfants, les parents de maternelle et de primaire doivent attendre l'ouverture de la grille par un membre de l'équipe et ne peuvent en aucun cas rentrer dans la cour avant.

Une fois la grille ouverte, les parents de maternelle sont autorisés à se rendre dans le hall des maternelles pour y récupérer leur enfant.

Pour assurer une surveillance de qualité, merci de quitter le plus rapidement possible l'enceinte de l'école.

Nous vous demandons de respecter les horaires pour le bon déroulement de la journée scolaire.

En cas de retard, merci de sonner à la porte sous le préau. Un membre du personnel viendra chercher votre enfant à la porte pour l'amener en classe.

Pour rappel, tout retard met à mal le bon déroulement d'une journée.

Les parents autorisant leur enfant à rentrer seul à la maison sont priés de compléter le document relatif à la sortie de l'école dans le dossier de rentrée. Une carte de sortie sera remise à leur enfant dans le courant de la semaine du 1er septembre.

Facturation / Note de frais

Une note de frais vous sera transmise 4 fois sur l'année :

- Début octobre - facture reprenant les frais de rentrée
- Mi-décembre – facture reprenant les frais de surveillance et animation de midi, l'accueil du matin pour le 1^{er} trimestre
- Fin avril - facture reprenant les frais de surveillance et animation de midi, l'accueil du matin pour le second trimestre
- Début juillet - facture reprenant les frais de surveillance et animation de midi, l'accueil du matin pour le troisième trimestre

Les sorties scolaires apparaîtront également sur les factures trimestrielles.

Les repas chauds seront facturés via l'application APSchool, des informations plus précises vous seront transmises en temps voulu.

Farde de communication et journal de classe

Chaque élève de maternelle et de primaire sera en possession d'une farde de communication. Elle sert à vous transmettre des informations et des documents. Cette farde est à consulter quotidiennement afin de recevoir à temps l'ensemble des informations.

Le journal de classe, pour les élèves de primaire vous permet de suivre l'évolution de votre enfant et de communiquer avec son.ssa titulaire. Il est également important de le consulter et le signer chaque jour.

Quant à la direction et le secrétariat, la communication se fait essentiellement par mail.

Frais scolaires

Les frais scolaires sont libellés en 2 catégories :

Les frais scolaires obligatoires

Les frais scolaires obligatoires reprennent les frais d'entrée et de transport lors des activités socio-éducatives, l'abonnement piscine, les frais de participation aux activités sportives.

Dans cette catégorie se trouvent également les frais pour les classes extérieures.

	<i>Activités sportives</i>	<i>Activités culturelles</i>	<i>Classes d'extérieur</i>	Total
Accueil	0	56,32 €	0	56,32 €
M1	0	56,32 €	0	56,32 €
M2	0	56,32 €	0	56,32 €
M3	0	56,32 €	0	56,32 €
P1	51,29 €	+/-90€	+/-220€	+/-361,29€
P2	51,29 €	+/-90€	+/-220€	+/-361,29€
P3	70,00 €	+/-70€	+/-250€	+/-390€
P4	70,00 €	+/-70€	+/-250€	+/-390€
P5	70,00 €	+/-70€	0 €	+/-140€
P6	70,00 €	+/-70€	0 €	+/-140€

Il s'agit d'une estimation de montant puisque les activités sont parfois décidées en dernière minute en fonction des sujets abordés en classes et des propositions extérieures. De même que pour les classes d'extérieur, les frais définitifs ne sont connus qu'au moment où nous recevons le contrat du séjour, quelques semaines avant le départ des enfants.

Gratuité scolaire (référence légale issue du décret « Mission » du 24/07/1997 mis à jour par le décret du 3/05/2019 → <https://www.ecolesaintefamille.be/documents-de-rentree-24-25/>)

Les frais scolaires non obligatoires

L'école achète pour vos enfants des cahiers d'exercices et des manuels.
Ces frais seront comptés sur la facture de rentrée.

Service d'accueil extrascolaire

A partir du moment où votre enfant est à l'école à la garderie du matin et/ou reste à l'école sur le temps de midi et/ou reste à l'accueil extrascolaire après 15h30, des frais de surveillance et d'animation de 1.4€/jour/enfant sont comptés.

Acc extrascolaire du soir de 16h30 à 18h	payant (voir doc Eclosion)
Acc extrascolaire du mercredi de 12h40 à 18h	payant (voir doc Eclosion)

Repas chauds

	Prix du repas
Repas chaud Primaire	3.20 €/dîner
Repas chaud Maternelle	3 €/dîner

Horaires

Accueil des élèves dès 7h30

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

MATERNELLE	PRIMAIRE
8h30 – Début des activités	8h30 – Début des cours
10h30 – Récréation	10h10 – Récréation
10h50 – Reprise des activités	10h30 – Reprise des cours
11h40 - Repas	12h10 – Repas et récréation
12h10 – Récréation ou sieste	13h30 – Reprise des cours

13h30 – Reprise des activités	15h20 – Fin des cours
15h20 – Fin des cours	15h30 – Accueil extrascolaire Eclosion
15h30 – Accueil extrascolaire Eclosion	

Mercredi :

MATERNELLE	PRIMAIRE
8h30 - Début des activités	8h30 – Début des cours
10h30 - Récréation	10h10 – Récréation
10h50 – Reprise des activités	10h30 – Reprise des cours
11h30 – Fin des cours	11h30 – Fin des cours
11h40 - Accueil extrascolaire Eclosion	11h40 - Accueil extrascolaire Eclosion

Fermeture de l'école à 18h.

Pour le respect du groupe classe et du professeur et afin d'éviter de perturber les activités d'apprentissage, merci de veiller à arriver 5 minutes avant le début des cours.

Informations médicales

Les données de santé transmises sur la fiche médicale du formulaire de rentrée sont des données récoltées et traitées pour les finalités suivantes :

- pouvoir prévenir de toute situation problématique, notamment la gestion des allergies dans le cadre des activités et des repas scolaires
- pouvoir apposer, en toute connaissance, les soins de base pouvant s'avérer nécessaires dans la gestion des accidents du quotidien
- pouvoir informer les services d'urgence des données de santé concernant la personne blessée

Nous attirons votre attention sur le fait que, sauf exception faisant l'objet d'un accord explicite de la direction, notre école ne donne aucun médicament aux élèves.

En cas d'urgence, les parents/tuteurs seront avertis le plus rapidement possible. Néanmoins, s'ils ne sont pas joignables et que l'urgence le requiert, l'intervention se fera sans leur accord.

Si un médicament a été prescrit par le médecin et qu'il faut le donner à votre enfant durant la journée, vous devez nous fournir un document écrit du médecin nous signalant la posologie à suivre. Ce document contiendra :

- le nom, prénom de votre enfant
- le nom du ou des médicament(s) à administrer
- la dose, l'heure et la durée du traitement
- la signature du médecin

Ces médicaments et le document seront remis personnellement par les parents au membre du personnel présent à l'arrivée de l'enfant.

Inscriptions

Les parents désireux d'inscrire un petit frère ou une petite sœur à la Sainte Famille sont priés de prendre contact avec le secrétariat. N'hésitez pas à inscrire votre enfant le plus tôt possible.

Journées Castor

Suite au concours Brico remporté en 24/25, deux Journées Castor sont prévues le **samedi 13 septembre 2025 et le dimanche 5 octobre 2025** ayant pour objectif de rafraîchir et égayer les 3 halls d'entrée de l'école ainsi que d'y faire quelques petits travaux et réparations. Bienvenue à tou.te.s pour un petit ou un grand bout de journée, votre aide, quelle qu'elle soit, sera précieuse et grandement appréciée !

Matériel scolaire

Vous trouverez la liste du matériel scolaire de la classe de votre enfant sur notre site internet : → [Documents de rentrée 25-26 :: www.ecolesaintefamille.be](http://www.ecolesaintefamille.be)

Il est demandé un matériel simple, fonctionnel et sans fioritures. Suite à l'expérience de l'année scolaire 24/25, nous avons pris la décision d'interdire les bics de la marque *Legami*. Il est possible que d'autres interdictions d'objets surviennent en cours d'année s'ils sont source de conflits entre élèves.

A partir de 6 ans, il est demandé de se procurer une carte Mobib via une Bootik de la Stib ou sur leur site internet → <https://www.stib-mivb.be/accueil/acheter/notre-catalogue-d-abonnements> .

Objets perdus

Merci de marquer TOUTES les affaires et les vêtements de votre enfant. Les objets perdus sont stockés dans des mannes à l'entrée de l'école (côté Salon extrascolaire). L'école décline toute responsabilité en cas de détérioration ou perte et vol de vêtements ou objets de valeur.

Avant chaque période de vacances (Toussaint, Noël, Carnaval, Printemps et vacances d'été), tous les objets perdus seront exposés sous le préau. Les affaires non récupérées seront données à La Recyclerie 1170.

Objets connectés

Les GSM, montres connectées et tout autre objet électronique (tamagotchi, appareils photos, ...) ne sont pas autorisés dans l'enceinte de l'école. Si toutefois votre enfant est en possession d'un de ces appareils, celui-ci doit rester éteint et dans le cartable. Le cas échéant, celui-ci sera confisqué et remis à la direction. L'école ne sera pas tenue responsable en cas de perte ou de vol.

Si votre enfant ou ses affaires sont équipés d'un traceur GPS, nous vous demandons d'en informer la direction.

Poux

Votre enfant se gratte la tête sans arrêt ? Prenez le temps de vérifier si des poux n'auraient pas élu domicile sur son cuir chevelu... Si c'est le cas, merci d'en informer immédiatement le/la titulaire de la classe ou le bureau. Un avis sera diffusé par mail afin que chaque enfant de la classe soit examiné et traité au besoin par ses parents.

→ <https://www.ecolesaintefamille.be/documents-de-rentree-24-25/>

Repas/ Temps de midi

Les cours s'interrompent à 12h10 pour reprendre à 13h30.

Vous avez la possibilité de choisir pour votre enfant le repas pique-nique préparé par vos soins ou le repas chaud livré à l'école.

Le repas chaud comprend un potage, un plat et un dessert, les prix sont les suivants :

- Maternelle : 3€/repas
- Primaire : 3.20€/repas

Les dîners sont fournis par le traiteur TCO, ils débiteront le **lundi 8 septembre**.

L'inscription (facultative) aux repas chauds se fait via l'application APSchool, des informations plus précises vous seront transmises en temps voulu.

Il n'y a pas de service repas chaud le mercredi, les élèves apportent leur pique-nique. Vous pouvez consulter le menu du mois sur le site de l'école.

Menu TCO :: www.ecolesaintefamille.be

Pour le repas pique-nique, merci de veiller à ce que celui-ci soit mis dans un contenant durable. Pour rappel, les chewing-gums, les bonbons, les chips et les sodas ne sont pas autorisés.

Les enfants ayant oublié leur pique-nique recevront un repas chaud qui sera facturé à la fin du mois.

Respect des délais

Il est très important de compléter et/ou rendre à temps les documents demandés tout au long de l'année. Sans ce respect des délais, le travail de l'équipe est fortement mis en difficulté. Nous vous remercions d'avance pour votre bonne collaboration.

Réunion de rentrée

Afin de faire plus ample connaissance et de vous présenter les projets de l'année, nous vous invitons à noter les dates des différentes réunions de rentrée, votre présence y est vivement conseillée :

- Primaire : mardi 2 septembre à 18h00
- Maternelle : jeudi 4 septembre à 18h00

Tenue vestimentaire

À tout moment, votre enfant peut être amené à être à l'extérieur (récréation, sortie nature, école du dehors, ...), merci de veiller à ce que son équipement vestimentaire soit adapté à la météo du jour.

En cas de soleil : casquette, chapeau et crème solaire au besoin

En cas de pluie : veste imperméable, bottes

En cas de froid : manteau chaud, bottes fourrées, gants, bonnet, écharpe, ...

Travaux à domicile



L'enfant doit pouvoir réaliser le devoir seul.



Le devoir doit être un prolongement des apprentissages, pas de nouvelles matières !

L'enseignant doit s'assurer que l'enfant a des référents théoriques à sa disposition.



Le devoir doit être adapté au niveau de l'enfant.

Le devoir n'est pas obligatoire.



Ce que dit le décret qui régularise les travaux à domicile*

1^{re} et 2^e Primaire
Les devoirs sont interdits sauf lire et raconter sa journée.



3^e et 4^e Primaire
La durée des devoirs est de maximum 20 minutes.



5^e et 6^e Primaire
La durée des devoirs est de maximum 30 minutes.



*** DÉFINITION :**
#Devoir
Activité dont la réalisation PEUT être demandée en-dehors des heures de cours par un membre du personnel enseignant.

Le devoir ne doit pas être terminé si l'enfant s'est bien investi.



L'évaluation du devoir doit être uniquement formative.
Il ne doit pas être donné dans un délai raisonnable. Idéalement, il ne doit pas être donné pour le lendemain.

Extrait du Décret Ministère de l'éducation (1997) et circulaire n°108 (2000) qui explique le point crucial à la régulation des devoirs dans l'enseignement fondamental.



Excellente année à tou.te.s !



Ecole de la Sainte-Famille
Avenue Léopold Wiener, 34
1170 Watermael-Boitsfort
02/672 29 75